Françoise NICOLAS
17 allée du Doyen Lamache
35700 Rennes
francoise.nicolas@hotmail.fr

Monsieur le Procureur Général près la Cour d'appel de Paris 4 boulevard du Palais 75004 Paris

Rennes, le 20 mars 2014

<u>Objet</u>: art. 40-3 Code de procédure pénale. Recours contre une décision de classement sans suite n°13337000238

RAR A 034 823 0384 3

Monsieur le Procureur Général,

Le présent courrier a pour objet de former un recours contre la décision du Parquet du TGI de Paris de classer sans suite mon signalement de créations de dépenses fictives au sein de l'ambassade de France à Cotonou.

Après le signalement de ces dépenses fictives (liées au budget dont j'avais la charge, depuis septembre 2009 à janvier 2010), j'ai été victime à mon bureau, en janvier 2010, d'une tentative de meurtre par strangulation.

Mon signalement avait retenu l'attention du Service Central de Prévention de la Corruption qui, au vu des pièces transmises quant au système mis en place de création de dépenses fictives, avait jugé pertinent de le transmettre au TGI de Paris pour action.

Ce signalement a été classé par le Parquet du TGI de Paris au motif des « violences» (sic) dont j'ai été l'objet en janvier 2010 (cf PJ n°1).

Or, ce n'était pas le propos. Ma démarche était et reste le signalement de la mise en place d'un système de créations de dépenses fictives au sein d'une ambassade de France.

Je vous prie de trouver ci-après l'exposé des faits, suivi de celui des éléments de preuve dont je dispose.

I - Les faits :

Résumé: à mon arrivée dans le service de l'ambassade, j'ai été amenée à mettre de l'ordre dans les dossiers. Un an plus tard, mon premier chef de service était exclu et j'étais rapatriée en France sous un faux prétexte. Lorsque je repris mon poste, dès lors, je fis l'objet de menaces, d'humiliations jusqu'à, sur mon lieu de travail, la tentative de meurtre évoquée précédemment.

Fonctionnaire titulaire du ministère des Affaires étrangères, j'ai été affectée le 1^{er} juillet 2008 à l'ambassade de France à Cotonou (Bénin) pour assurer la charge du service « Bourses, missions, invitations », au sein du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'ambassade. En mettant de l'ordre dans les dossiers, j'ai mis fin à quelques anomalies ce dont mon premier chef de service, M. William Benichou, se montra particulièrement satisfait, notamment en mettant fin à des perceptions indues de bourses depuis 7 ou 8 ans alors que le maximum est de 3 ans pour une thèse, en mettant en place des bases de données pour une gestion fine et efficace des dossiers.

Toutefois, le climat au sein de l'ambassade était délétère.

A deux reprises, M. Benichou me demanda de témoigner de scènes de menaces dont j'avais été témoin dans le cadre professionnel. Pendant ma première année (de juillet 2008 à juin 2009), les humiliations publiques menées par l'ambassadeur Hervé Besancenot à son encontre ne passaient pas inaperçues (ex: privé de son véhicule de fonction, il se rendait aux manifestations officielles en estafette ou chez des ministres en mototaxi. Rapporté dans La Lettre du Continent, n°570).

En juin 2009, à l'occasion d'une banale crise de paludisme selon mon médecin personnel, je reçus de ma hiérarchie l'ordre formel de me rendre au cabinet du médecin de l'ambassade qui décréta que ce n'était pas une crise de paludisme, mas une attaque de bactéries qui allait s'avérer mortelle si je refusais d'être rapatriée en France. J'acceptai. Mais, lorsque deux semaines plus tard, je me présentai au ministère à Paris avec des analyses confirmant la seule crise de paludisme, il me fut déclaré que l'ambassade(ur) avait motivé mon rapatriement par une tentative de suicide. Les choses prirent une tournure telle que je dus consulter un avocat qui introduisit un référé auprès du tribunal administratif de Paris. Devant ma détermination, mon administration me laissa rejoindre mon poste à l'ambassade de France à Cotonou en septembre.

En septembre 2009, M. Benichou avait été remplacé par M. Patrice Leroy. Ce dernier me retira la majeure partie de mes attributions, lesquelles furent confiées à une recrutée locale (En PJ n°2, mes bases de données et leur synthèse démontrent les dysfonctionnements qui en ont découlé).

Je constatai que la quasi-totalité des dossiers traités étaient incomplets, voire non conformes : on pouvait constater l'absence d'identifiants du bénéficiaire (adresse, mail, date de naissance), absence des coordonnées des contacts en France, à l'étranger, etc).

Les rares dossiers papier que je pouvais voir n'étaient pas signés.

J'avisai, notamment par mails, ma hiérarchie des graves dysfonctionnements comptables et juridiques induits par cette « nouvelle » organisation. Mais aucun changement n'intervint (PJ n° 3).

Par ailleurs, cette période de septembre 2009 à janvier 2010 se caractérisa par une très grande violence professionnelle. Violences verbales, écrites, reproches infondés tels que le cabinet d'avocats consulté à l'été 2009 jugea nécessaire d'intervenir par échange de recommandés. Je faisais également l'objet de menaces quant à mon intégrité physique,

menaces dont certaines firent l'objet d'un mail précis à mes avocats en octobre 2009 (menaces de « viol commandité » (sic) en PJ n°4.

Le 14 décembre 2009, je décidais de m'en référer au correspondant gestionnaire de mon administration, M. Bahuaud, en donnant un exemple précis de création de =quatre= bourses de stage au profit de journalistes et de consommation effective de =deux= de ces bourses. Mail resté sans réponse. PJ n°5.

En janvier 2010, à mon retour de congés, je retrouvais cette ambiance de violence professionnelle. Le 14 janvier 2010, j'étais aphone du fait d'une affection virale, à 9 heures et alors que j'étais assise à travailler, j'étais agressée par surprise par ma collègue de bureau qui me frappa et tenta de me crever les yeux. Ne comprenant pas, je fermai les yeux et mordis au hasard pour me défendre. Je me sentis être étranglée. Je commençai à perdre connaissance. C'est alors qu'un agent de l'ambassade entra dans le bureau et arracha avec peine ma collègue à mon cou. Quelques jours après, j'étais expulsée du Bénin.

L'agent d'entretien à qui je dois la vie était licencié sans avoir été auditionné. Il n'y eut pas d'enquête.

II - Les éléments de preuve :

Ces éléments, cités ci-dessus, ont été rassemblés de façon fortuite, notamment sur la base de contenus de clés USB après mon expulsion brutale du Bénin suite à l'agression à mon bureau. Agression dont la violence a entraîné mon admission aux urgences au CHU de Rennes quelques heures après mon arrivée en France, puis 41 jours au CHU de Nantes.

1) la synthèse de mes bases de données, PJ n°2.

Elle quantifie le retrait immédiat de mes attributions à partir de mai 2009, date de ma première éviction, attributions qui furent affectées à un agent de recrutement local (de 93 à 100%).

2) mes bases de données pour 2009, PJ n°2 (j'ai été agressée le 14 janvier 2010)

- missions,
- invitations,
- stages,
- bourses d'études.

Elles montrent l'absence de données essentielles pour le traitement normal des dossiers.

Il est à noter que la base de données des bourses d'études jugée « inintéressante » a toutes ses cases remplies (sur la période considérée, de septembre 2009 à janvier 2010, une seule bourse d'études aura cependant été attribuée, d'ailleurs sur un malentendu et à des conditions exorbitantes).

3) mail à mon administration centrale (mon correspondant gestionnaire à Paris) PJ n°4.

J'y explique les difficultés auxquelles je suis confrontée (ex: création et consommation de dépenses fictives). Ce mail est suivi d'échanges antérieurs avec ma hiérarchie à ce sujet, tous restés sans réponse.

4) menaces particulières à mon encontre (en PJ n°5, des menaces notamment de « viol commandité » dont j'avais fait part à mes avocats en octobre 2009).

5) un télégramme diplomatique de février 2013 dans lequel le nouvel ambassadeur, Jean-Paul Monchau évoque « la gestion à vau-l'eau » de l'ambassade sous son prédécesseur, Hervé Besancenot. Il se réfère ainsi à un rapport de l'Inspection générale du ministère de 2012, PJ n°6.

A cet égard le responsable du service financier, Vincent Kordylewski, a quitté le ministère et son adjointe (Martine Rossano épouse Vanier) a suivi l'ambassadeur incriminé (Hervé Besancenot) après avoir effectué un faux témoignage contre moi (cf à mon dossier administratif l'existence de =trois = versions de l'agression par mon agresseur, toutes avalisées par l'ambassade et radicalement incompatibles avec l'état de santé qui était alors le mien, sachant que toutes mes déclarations sont identiques.

6) Ma plainte pénale toujours en cours d'instruction. Cf PJ n°7 ainsi que deux des photos prises par le médecin ayant établi le certificat de coups et blessures, une lettre d'un syndicat adressée à la DRH du ministère. Ce système de dépenses fictives mis en place au sein de cette ambassade que je signale n'a jamais été contesté (cf PJ n°8, lettre de la CFTC).

Je dispose d'un enregistrement audio de février 2011 dans lequel un représentant de la Direction des Ressources humaines du ministère des Affaires étrangères me déclare que j'ai été « comme un chien dans un jeu de quilles, dans une ambassade qui s'était organisée sur un mode dysfonctionnel » et que je n'ai « pas voulu jouer le jeu».

Je reste à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur Général, l'expression de ma considération respectueuse,

Françoise Nicolas

chicolas

Pièces jointes :

- lettre du Service Central de Prévention de la Corruption du 26 novembre 2012 (PJ n°1).
- avis de classement du signalement par le TGI de Paris (PJ n°1).
- lettre du Service Central de Prévention de la Corruption du 13 février 2014 (PJ n°1).
- synthèse de mes bases de données pour l'année 2009 (PJ n°2).../...

.../...

- base de données pour les missions en 2009 (PJ n°2).
- base de données pour les invitations en 2009 (PJ n°2).
- bases de données pour les stages en 2009 (PJ n°2).
- base de données pour les bourses d'études en 2009 (PJ n°2).
- mails du 8 janvier et du 13 janvier 2010 à ma hiérarchie, Patrice Leroy (PJ n°3).
- mail du 14 décembre 2009 à mon correspondant à l'administration centrale, M. Bahuaud (PJ n°4).
- mail du 18 octobre 2009 à Maître Assouline (PJ n°5)
- télégramme diplomatique du 20 février 2013 (PJ n°6)
- plainte pénale du 17 février 2011 (PJ n°7)
- deux photos (PJ n°7)
- lettre de la CFTC du 6 mars 2013 (PJ n°8).